

CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE

**Du 1^{er} avril 2025
au 31 mars 2028**



FRR – Volet 2

Adopté le 18 mars 2026
Résolution # 2026-03-072

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE	1
2.	PORTRAIT DU TERRITOIRE	1
3.	ENJEUX TERRITORIAUX.....	3
4.	LES PRIORITÉS D'INTERVENTION	7
5.	PRINCIPALES ACTIONS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION.....	8
5.1	Vitalité économique.....	8
5.2	Développement territorial	9
5.3	Promotion régionale et touristique.....	10
5.4	Développement culturel.....	11
5.5	Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry.....	12
5.6	Aménagement du territoire.....	13
5.7	Environnement.....	14
5.8	Sécurité publique et incendie	15
6.	MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS.....	16
7.	GOUVERNANCE	17
7.1	Mise en œuvre du cadre d'intervention	17
7.2	Concertation régionale et comités	17
8.	MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTE.....	18
8.1	Attestation des dépenses admissibles.....	18
8.2	Rapport d'activité	19

1. MISE EN CONTEXTE

Dans un contexte marqué par l’évolution des réalités économiques, sociales et territoriales, le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) constitue le principal levier financier destiné aux municipalités régionales de comté (MRC) pour soutenir le développement régional. La gestion des sommes associées à ce volet est déléguée aux MRC par le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), leur conférant ainsi un rôle central dans l’orientation et la mise en œuvre des actions de développement sur leur territoire. Le Fonds permet aux élus de donner suite à leurs priorités d’intervention en appuyant des projets structurants et porteurs pour leur milieu.

Ce volet représente une réponse ciblée du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation aux objectifs et principes énoncés dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires. Il s’inscrit dans une volonté gouvernementale de renforcer la capacité des territoires à se développer selon leurs spécificités et priorités d’intervention convenues en collaboration avec les acteurs du milieu.

Tel que spécifié dans l’entente convenue avec le ministère, la MRC doit se doter d’un nouveau cadre d’intervention pour la période couvrant les années 2025-2028. Ce cadre d’intervention a été élaboré conformément au guide encadrant le volet 2 du FRR, en y intégrant les composantes obligatoires. Il vise à préciser les orientations stratégiques, les priorités d’actions et les modalités d’intervention qui guideront l’utilisation des sommes allouées, tout en assurant une gestion rigoureuse, cohérente et transparente des ressources.

Le contenu du présent cadre d’intervention s’appuie donc sur un ensemble de travaux et de documents structurants, notamment le rapport d’analyse diagnostique dans la visée d’une planification stratégique, réalisé par la firme Vignola Stratégie, les orientations budgétaires 2026 présentées au Conseil des maires de la MRC en novembre 2025, ainsi que le guide du délégué du ministère.

Ainsi, le présent cadre d’intervention constitue un outil de référence pour soutenir la prise de décision, favoriser l’innovation et maximiser les retombées des investissements, contribuant de manière durable à la vitalité, à l’attractivité et à la résilience du territoire de la MRC.

2. PORTRAIT DU TERRITOIRE

Un territoire au positionnement géographique stratégique

La MRC de Beauharnois-Salaberry est un territoire bénéficiant d’un positionnement géographique stratégique. Sa localisation, dans la région administrative de la Montérégie, à environ 40 km au sud-ouest de Montréal, non loin des frontières avec l’Ontario et les États-Unis, explique en grande partie que son solde migratoire interrégional positif soit le plus élevé de la Montérégie.

Une population en croissance

La population de la MRC est en croissance depuis deux décennies, avec une augmentation de près de 19 % entre 2005 et 2023. Cette progression s'est particulièrement accélérée à partir de 2020. Le parachèvement de l'autoroute 30 ayant assurément contribué à cette hausse démographique. La structure d'âge montre une population relativement équilibrée, mais marquée par un vieillissement progressif.

La zone rurale est importante, représentant 79 % de la superficie du territoire. La population est principalement concentrée dans les deux pôles urbains, soit les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois totalisant à elles seules plus de 80 % de la population de la MRC.

La MRC au plus haut solde migratoire en Montérégie

Comparativement à l'ensemble des MRC montérégiennes, la MRC de Beauharnois-Salaberry se distingue par son solde migratoire interrégional positif de 1 182 personnes entre 2023 et 2024, soit le plus élevé de toutes les MRC de sa région durant cette période. Cela suggère une certaine attractivité du territoire.

Le développement industriel et commercial des deux pôles urbains ayant contribué à ce constat.

Un dynamisme économique, mais des défis persistants

L'indice de vitalité économique de la MRC, établi à 2,698 en 2022, la place dans le 2^e quintile des MRC de la Montérégie, reflétant une performance supérieure à plusieurs territoires, tout en demeurant en deçà des MRC les plus prospères de la région.

Le taux de diplomation et qualification au sein de la MRC était de 71,8 % en 2023, la classant parmi les trois MRC montérégiennes ayant le plus bas taux. Il est toutefois possible de constater une amélioration notable du taux de travailleurs de 25-64 ans, passé de 71,7 % en 2020 à 79,3 % en 2023, ce qui traduit un accroissement de la participation au marché du travail après la pandémie dans cette tranche d'âge. Sur le plan du niveau de vie, le revenu disponible par habitant s'établissait à 34 017 \$ en 2022, soit en dessous de l'échelle de la Montérégie et parmi les MRC montérégiennes au revenu disponible par habitant le plus bas. La valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales, quant à elle, atteignait 438 882 \$ en 2025, soit une hausse importante par rapport à 2020 (229 091 \$).

La MRC de Beauharnois-Salaberry traverse une période de fort dynamisme économique, stimulée par la croissance de ses pôles industriels et la diversification de son tissu commercial. Ce sont plus de 5 000 entreprises qui occupent désormais le territoire. Une concentration des superficies industrielles se situe dans les deux pôles urbains, rassemblant à eux seuls 90 % de la superficie cumulative des espaces industriels de grandes dimensions. Le tissu industriel de la MRC se distingue par sa solidité, avec pas moins de 16 secteurs à vocation industrielle présents sur le territoire. Le parachèvement de l'autoroute 30 offre désormais un potentiel accru, en libérant de nouveaux espaces propices à la redynamisation de ce créneau.

Le Parc régional de Beauharnois-Salaberry, un attrait majeur du territoire

Le Parc régional de Beauharnois-Salaberry est reconnu comme un attrait majeur pour la MRC, autant pour les résidents que pour les visiteurs. Il permet la pratique de multiples activités de plein air, comme le vélo et la marche, en plus d'offrir des haltes d'observation et des accès au plan d'eau.

Développé progressivement depuis l'ouverture de ses premiers tronçons en 1996, le Parc régional relie, notamment par l'entremise de ses pistes asphaltées multifonctionnelles faisant 72 kilomètres, les municipalités du territoire et les deux pôles urbains, tout en donnant un accès à un environnement naturel diversifié.

Par sa vocation à la fois récréative, patrimoniale et paysagère, il contribue à renforcer l'identité régionale et à dynamiser l'offre touristique du territoire. En 2024, 253 000 visiteurs ont été recensés sur le réseau cyclable du Parc régional. La halte VR, située à la Halte des Plaisanciers, attire de nombreux touristes, en hausse notable depuis les cinq dernières années.

3. ENJEUX TERRITORIAUX

Désireuse d'accroître les retombées positives sur son territoire, la MRC a initié une démarche de réflexion en 2025 en vue de préciser ses orientations stratégiques. L'objectif était de consolider la cohérence entre les actions des municipalités, de ses partenaires et de son personnel interne, tout en améliorant les mécanismes de gouvernance territoriale.

Pour ce faire, la démarche de planification stratégique, initiée en 2025, s'est appuyée à la fois sur une analyse des volets territorial et organisationnel, donnant lieu à un portrait diagnostic. Afin d'alimenter la réflexion stratégique et de faire émerger une vision ancrée dans la réalité du territoire, la firme Vignola Stratégies a mis en œuvre une démarche participative, structurée autour de plusieurs activités de consultation et d'analyse menées auprès des diverses parties prenantes de la MRC.

Les différents éléments du diagnostic ainsi que la méthodologie utilisée ont été synthétisés sous la forme d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, adaptée au territoire et à l'organisation.

Une vitalité économique nécessitant une approche transversale

La MRC de Beauharnois-Salaberry est un milieu de vie enviable, comme en témoignent son solde migratoire interrégional élevé et sa croissance démographique. La MRC connaît un fort dynamisme économique, porté par le développement de ses pôles industriels et la diversification de son tissu commercial. Le secteur agroalimentaire y est également bien implanté et contribue au dynamisme économique. Les données de l’Union des producteurs agricoles indiquent en effet qu’en 2021 le territoire comptait 312 fermes et 548 producteurs. Pour la même année, dans la MRC, l’agriculture a généré 124,46 M\$ de revenus et 64 % des fermes avaient un revenu agricole brut supérieur à 100 000 \$.

Toutefois, l’économie est parfois perçue comme traditionnelle, laissant peu de place à l’émergence d’entreprises innovantes. Un virage, qui pourrait être encouragé et soutenu, semble toutefois s’opérer. Il a par ailleurs été indiqué qu’un positionnement plus clair en matière de développement économique bénéficierait au territoire, facilitant la mobilisation des acteurs autour d’orientations communes et d’actions concrètes, ainsi que l’attraction de nouvelles entreprises. En regard du reste de la Montérégie, la MRC de Beauharnois-Salaberry présente une part plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus. Le vieillissement de la population sur le territoire accentue ainsi l’enjeu observé à l’échelle du Québec en matière de relève entrepreneuriale.

« La Vitalité économique, incluant notamment le soutien aux entreprises et les projets en faveur de la ruralité, constitue donc une priorité d’intervention. »

Plusieurs constats soulignent que les enjeux sociaux influencent directement la vitalité économique du territoire, que ce soit par leur impact sur la disponibilité de la main-d’œuvre (notamment les défis liés à la persévérance et la réussite scolaire), sur l’attractivité résidentielle ou sur la qualité de vie des citoyens. Il a été recommandé d’adopter une approche systémique du développement social et de le considérer comme un levier incontournable du développement régional, et non comme un chantier distinct. Une approche durable, cohérente et intégrée entre interventions sociales et dynamisme économique, pourrait alors s’instaurer.

La question de la mobilité a également été évoquée. Les déplacements entre les municipalités demeurent difficiles en raison d’un manque de liaisons efficaces, accentuant la dépendance à l’automobile. La nécessité d’une meilleure connectivité interrégionale, notamment pour les travailleurs, a été soulignée. L’offre actuelle de transport a même été qualifiée d’antiéconomique par plusieurs parties prenantes.

« Le Développement territorial a pour objectif d’améliorer la qualité de vie, de renforcer la compétitivité et de favoriser la cohésion sociale d’un territoire, il constitue donc une priorité d’intervention pour la MRC. »

L’importance du rayonnement territorial

La notoriété du territoire est perçue comme un défi, certains y voient un manque de visibilité de ses attraits, malgré la présence d’atouts distinctifs, comme le Parc régional de Beauharnois-Salaberry et les plans d’eau. Cela démontre le besoin d’un effort concerté en matière de promotion et de rayonnement pour mieux positionner la MRC comme une destination, notamment touristique. Le potentiel touristique du territoire a été reconnu (décrit comme un « trésor caché »), mais n’est pas pleinement exploité. Le besoin de structurer et de diversifier l’offre touristique, notamment en matière d’hébergement distinctif, a en effet été souligné.

« La Promotion régionale et touristique est donc retenue comme une priorité d’intervention. »

De même, bien que la région dispose d’infrastructures et d’expertises culturelles contribuant au rayonnement régional, l’offre culturelle demeure concentrée principalement dans les pôles urbains. La MRC fournit un soutien financier à ses municipalités en matière de culture toutefois, l’offre reste peu développée dans certaines municipalités rurales. Cette inégalité territoriale limiterait l’accessibilité et la participation culturelle à l’échelle de la MRC. Le développement d’une offre culturelle gratuite et accessible, particulièrement destinée aux jeunes et aux aînés, représente en effet un enjeu pour l’ensemble du territoire de la MRC. D’ailleurs, cet objectif est au cœur de la politique culturelle adoptée par la MRC en 2023. Ainsi, il apparaît important d’intégrer la culture comme une composante à part entière du développement territorial, notamment en lien avec l’économie et l’attractivité.

« Essentiel à la notoriété et à l’attractivité du territoire, le Développement culturel constitue une priorité d’intervention. »

Le Parc régional de Beauharnois-Salaberry est reconnu comme un levier majeur de développement. Par sa vocation à la fois récréative, patrimoniale et paysagère, il contribue au renforcement de l’identité régionale et à la dynamisation de l’offre touristique. Un intérêt partagé, tant par la MRC que par la population, a été exprimé pour le développement d’une offre structurée sur les quatre saisons. Les consultations ont également insisté sur la nécessité d’inscrire le Parc régional dans une vision plus large et plus holistique, afin de soutenir l’attractivité économique tout en conciliant l’opérationnalisation quotidienne avec une approche de planification territoriale globale.

« Véritable joyau régional, la pérennité du Parc régional de Beauharnois-Salaberry et sa sécurité est une priorité d’intervention. »

La refonte de la planification territoriale

La croissance rapide de la population accentue les défis en matière de planification territoriale. L’augmentation des besoins — notamment en logements, en infrastructures scolaires et en services sociaux — dans un contexte de saturation des périmètres urbains exerce une pression importante sur le territoire.

Les consultations ont par ailleurs mis en évidence que l’actuel Schéma d’aménagement de la MRC ne répond plus pleinement aux réalités actuelles et doit être révisé dans les meilleurs délais.

Le Schéma d’aménagement doit contribuer à une meilleure cohérence régionale, notamment en renforçant la coordination intermunicipale dans les décisions d’aménagement et en assurant une vision partagée du développement territorial. Sa révision a donc été identifiée comme une priorité urgente, d’autant plus les obligations de la MRC à y répondre en vertu des nouvelles orientations gouvernementales.

« L’ampleur du travail lié à la révision du Schéma d’aménagement, ainsi que le rôle structurant de la planification territoriale, fait de l’Aménagement du territoire une priorité d’intervention. »

La résilience des communautés et la préservation de l’environnement

Les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) visent explicitement à renforcer la résilience des communautés par l’adaptation aux changements climatiques, à améliorer la sécurité des milieux de vie et à promouvoir une gestion durable et intégrée des ressources (notamment en eau). La MRC entend donc s’engager pleinement dans cette voie.

La Loi sur la qualité de l’environnement (LQE) exige que les municipalités régionales établissent et mettent à jour un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), comprenant des orientations, des objectifs et des actions conformes aux directives gouvernementales. Conformément à cette obligation, la MRC met en œuvre les mesures prévues au PGMR adoptées par le Conseil des maires, lequel est entré en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Parallèlement, la MRC poursuit l’élaboration de son premier Plan climat, qui portera sur trois volets : l’adaptation aux changements climatiques, la réduction des émissions de GES et le soutien à la transition climatique.

« L’Environnement représente donc pour la MRC une priorité d’intervention. »

La sécurité du public

La sécurité du public figure parmi les préoccupations des élus municipaux. Le réseau cyclable régional intégré au Parc régional de Beauharnois-Salaberry est généralement éloigné du cadre bâti. C’est en particulier pour ce motif qu’un service de patrouille a été instauré il y a plusieurs années, dont la mission est d’assurer la sécurité des usagers empruntant le réseau cyclable. C’est aussi pour des motifs de sécurité aux endroits publics municipaux que la MRC convient de recourir à des cadets de la Sûreté du Québec en période estivale.

Finalement, d’un point de vue général, la MRC peut être appelée à intervenir pour des dossiers et/ou projets affectant les domaines de la sécurité incendie et civile, de par son rôle de gestionnaire du Parc régional, ou encore, en vertu des obligations législatives.

La planification stratégique pour une vision d’avenir

Soucieux du développement du territoire et des enjeux organisationnels, le Conseil des maires a amorcé un exercice de planification stratégique en 2025, qui se poursuivra en 2026. Aussi, vu les besoins de l’organisation, un nouveau projet a été adopté soit celui de l’implantation d’un service partagé d’une ressource spécialisée en informatique, permettant à la MRC, à la RIVMO et à certaines municipalités du territoire, d’optimiser leur planification et gestion des ressources matérielles informatiques.

4. LES PRIORITÉS D’INTERVENTION

Tel que recommandé dans l’exercice de planification stratégique réalisé par la firme Vignola Stratégies, les principales actions associées aux priorités d’intervention s’inscrivent dans une approche transversale visant à renforcer la synergie entre les acteurs du milieu et à offrir une réponse mieux adaptée aux besoins locaux. Ainsi, chaque priorité et action du présent cadre peuvent relever de plusieurs domaines d’intervention tels qu’ils sont définis dans le guide du délégué du FRR, volet 2.

Par ailleurs, la MRC est l’interlocuteur privilégié pour la conclusion d’ententes sectorielles de développement local et régional avec les ministères et les organismes du milieu. L’établissement, le financement et la mise en œuvre d’ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes gouvernementaux (que celles-ci soient coordonnées ou non par la Table de concertation régionale de la Montérégie) constituent un moyen transversal de déployer les priorités d’intervention retenues. Les ententes existantes seront donc mentionnées comme des actions pour chaque priorité d’intervention concernée, bien que certaines ententes ne soient pas financées par le FRR, volet 2.

Au total, neuf (9) secteurs d’activités font office de priorités d’intervention :

1. Vitalité économique (incluant le soutien aux entreprises);
2. Développement territorial (incluant le développement social et la réalisation de projets structurants);
3. Promotion régionale et touristique;
4. Développement culturel;
5. Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry;
6. Aménagement du territoire;
7. Environnement;
8. Sécurité publique/incendie;
9. Analyse/planification stratégique et gestion de l’informatique et son optimisation.

5. PRINCIPALES ACTIONS PAR PRIORITÉ D’INTERVENTION

5.1 Vitalité économique

Le développement économique du territoire et l’accroissement de la richesse collective sont les préoccupations premières des membres du conseil de la MRC.

Actions prévues dans le domaine d’intervention

Vitalité économique

- Accompagner les entreprises et leur apporter un soutien financier;
- Augmenter la notoriété de la MRC afin de rejoindre un bassin d’entreprises plus important et diversifié;
- Soutenir et mettre de l’avant la relève entrepreneuriale (par exemple par l’organisation de formations et d’évènements dans le milieu);
- Soutenir et encourager la productivité et l’innovation des entreprises du territoire;
- Développer les partenariats avec des acteurs clés de l’écosystème du développement économique régional (tels que la Chambre de commerce et d’industrie Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent, Place aux jeunes avec le Carrefour jeunesse-emploi, la SADC, etc.);
- Augmenter la connaissance stratégique de notre territoire en s’appuyant notamment sur des études sectorielles et des logiciels de planification territoriale;
- Mettre en œuvre l’entente sectorielle touchant le développement de l’économie et la main-d’œuvre.

Vitalité économique – Développement social

- Adopter une approche systémique du développement social en l’intégrant comme un levier du développement régional à travers divers projets structurants;
- Contribuer à des projets porteurs visant à améliorer la qualification de la main-d’œuvre au sein des entreprises.

Vitalité économique – Ruralité

- Contribuer au développement d’un système alimentaire territorial;
- Favoriser la création et le développement de circuits courts, notamment en misant sur l’approvisionnement inter-entreprise et les partenariats à l’échelle sous-régionale et régionale;
- Mettre en œuvre l’entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire.

Indicateurs ciblés

Le Plan d’intervention et d’affectation des ressources (PIAR), encadrant le déploiement de l’entente conclue avec le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE), est mis à jour annuellement et comporte des indicateurs de performance pour les actions en vitalité économique.

De plus, des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs constituent des indicateurs de performance qui seront documentés d’année en année.

Par exemples :

- Le nombre de personnes rencontrées pour aborder la question de la relève entrepreneuriale;
- Les données statistiques d’impact de nos réseaux sociaux;
- Le nombre d’actions réalisées par domaine d’intervention et thématique et leur portée en termes de retombées économiques;
- Les sommes d’argent investies et les aides financières accordées aux entreprises.

5.2 Développement territorial

Actions prévues dans le domaine d’intervention

Développement social – Vitalité économique – Habitation

- Contribuer à des projets porteurs visant à réduire le décrochage scolaire et ses impacts socioéconomiques;
- Organiser une rencontre thématique annuelle afin de valider des pistes de solutions à mettre en œuvre à l’échelle sous-régionale;
- Coordonner la mobilisation en santé mentale positive notamment par la production d’outils régionaux, la sensibilisation, la concertation et l’amélioration du continuum de services;
- Mettre en œuvre l’entente de contribution et poursuivre l’implication au Conseil d’administration d’Ambition Habitation;
- Assurer la représentation de la MRC aux comités entérinés par voie de résolution et aux tables sectorielles de Concertation Horizon;
- Mettre en œuvre l’entente sectorielle afférente au développement social.

Développement social – Ruralité – Aménagement du territoire – Protection de l’environnement

- Accompagner et apporter un soutien financier aux organisations du milieu afin de permettre l’émergence de projets constituant des pistes de solution aux enjeux priorités pour la MRC;
- Renouveler et mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC;

- Documenter la réalité et les défis liés aux transports et à la mobilité durable afin de mieux cibler les enjeux de connectivité régionale et interrégionale;
- Contribuer à la mise en place de projets innovants répondant aux enjeux environnementaux et de développement durable (par exemple en économie circulaire et adaptation aux changements climatiques);
- Mener à terme le déploiement du Projet Signature Innovation : Circuit récréotouristique culturel, immersif, interactif dans les 7 municipalités qui permettra de [re]découvrir les lieux emblématiques et les ouvrages distinctifs au cœur de notre identité régionale façonnée par l’omniprésence de l’eau;
- Mettre en œuvre l’entente sectorielle de développement, par la concrétisation de projets mobilisateurs en économie sociale.

Indicateurs ciblés

Des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, en termes de retombées et d’impact sur le territoire, sont associés à chaque action, ce qui en facilite le suivi et la reddition de comptes.

Par exemples :

- Production des documents de planification prévus (PDZA) ;
- Réalisation et/ou état d’avancement des actions prévues au PDZA ;
- Implantation des livrables prévus au PSI ;
- Nombre et/ou portée et retombées économiques et sociales des actions réalisées dans le cadre des ententes sectorielles ;
- Nombre et/ou portée des activités de concertation et travail avec le milieu ;
- Retombées économiques des partenariats ;
- Montants réinvestis dans les projets de la communauté.

5.3 Promotion régionale et touristique

La promotion régionale vise à maximiser les retombées économiques et touristiques à travers des outils promotionnels, des campagnes publicitaires et des actions de relations publiques, en conformité avec les orientations stratégiques définies par les intervenants de la MRC, les municipalités et partenaires.

Elle contribue également à structurer une offre récréotouristique, destinée à renforcer l’attractivité et la notoriété régionale.

Actions prévues dans le domaine d’intervention

Vitalité économique

- Faire rayonner le territoire pour augmenter le nombre de visiteurs et maximiser les retombées économiques du secteur récréotouristique;

- Développer ou structurer une offre touristique attrayante, notamment pour le Parc régional et les quatre axes ciblés par le plan marketing triennal de la MRC (Eau, vélo, culture, agro.);
- Soutenir, encourager et promouvoir des initiatives d’achat local;
- Favoriser l’arrimage et la collaboration avec les ATR, OLT et OBNL œuvrant pour le développement et la promotion de la destination, l’accueil des visiteurs et la diffusion de l’information touristique.

Indicateurs ciblés

Des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, en termes de retombées et d’impact sur le territoire, sont associés à chaque action, ce qui en facilite le suivi et la reddition de comptes.

Par exemples :

- Nombre d’abonnés sur les réseaux sociaux;
- Nombre et taux de variation annuel des visiteurs;
- Nombre d’outils promotionnels distribués;
- Nombre d’entreprises récréotouristiques mises en valeur;
- Retombées économiques des visites.

5.4 Développement culturel

Actions prévues dans le domaine d’intervention

Dynamisme culturel – Soutien aux municipalités locales

- Planifier et structurer le développement culturel sur le territoire en assurant la mise en œuvre de la politique culturelle et de son plan d’action;
- Assurer le déploiement du plan d’action conclu avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l’Entente de développement culturel 2024-2027;
- Gérer et participer à l’Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie (« Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres »);
- Coordonner, au sein du Conseil de la culture, les actions intermunicipales et l’émergence de solutions concertées pour assurer une vision culturelle intégrée et cohérente à l’échelle régionale;
- Apporter un soutien financier stratégique et complémentaire aux initiatives culturelles du territoire, en favorisant l’équité territoriale, la participation citoyenne et l’accès à la culture pour l’ensemble de la population;
- Créer des activités et des événements de reconnaissance et de mise en valeur des acquis culturels du territoire, contribuant au renforcement de l’identité régional;

- Accompagner les artistes et les organismes dans leurs démarches, notamment lors du dépôt de demandes de subvention et dans le développement de leurs projets structurants, afin de maximiser les retombées régionales et d’appuyer le développement des capacités locales.

Dynamisme culturel – Mise en valeur du patrimoine

- Assurer le déploiement du plan d’action conclu avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d’ententes en patrimoine 2025-2028 ;
- Favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel par le biais, notamment, de la mise à jour de l’inventaire du patrimoine de la MRC ;
- Participer, soutenir et promouvoir les activités découlant de l’entente sectorielle « Valorisation du patrimoine bâti en Montérégie » ;
- Mettre en valeur l’identité, le patrimoine et l’histoire du territoire, en soutenant les initiatives qui favorisent la transmission des connaissances et renforcent le sentiment d’appartenance.

Indicateurs ciblés

Des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, en termes de retombées et d’impact sur le territoire, sont associés à chaque action, ce qui en facilite le suivi et la reddition de comptes.

Par exemples :

- Montant investi dans le secteur culturel;
- Nombre d’artistes accompagnés et/ou nombre d’heures d’accompagnement;
- Nombre d’activités et de rencontres culturelles organisées;
- Nombre de dossiers déposés et nombre de projets retenus dans le cadre des appels de projets;
- Nombre d’acteurs culturels embauchés.

5.5 Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry

Le Parc régional de Beauharnois-Salaberry est situé au cœur de la MRC et constitue un vaste équipement récréatif accessible à tous pour la pratique d’activités de plein air et de saines habitudes de vie. Pour en assurer sa pérennité et sa sécurité, de nombreux investissements seront nécessaires dans les prochaines années. Le Parc régional peut aussi attirer d’autres partenaires publics ou privés pour la pratique d’autres activités et/ou d’infrastructures.

Actions prévues dans le domaine d’intervention

Amélioration des milieux de vie – Vitalité économique

- Voir à l’élaboration du Plan de gestion des actifs 2026-2035 afin d’assurer le maintien des infrastructures incluant le cadre financier en découlant;
- Mettre en place des projets d’investissements en infrastructure prévus au Plan de gestion des actifs 2026-2035;
- Réaliser le projet de remplacement des quais;
- Faire l’acquisition de nouveaux équipements et le développement de nouveaux services visant l’amélioration de l’expérience client pour les usagers du Parc régional;
- Collaborer au Projet Signature Innovation : Implantation des infrastructures dans les haltes du Parc régional.

Indicateurs ciblés

Des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, en termes de retombées et d’impact sur le territoire, sont associés à chaque action, ce qui en facilite le suivi et la reddition de comptes.

Par exemples :

- Réalisation et/ou état d’avancement des projets prévus;
- Investissements réalisés;
- Liste du matériel acquis;
- Liste des actions et des travaux réalisés;
- Nombre d’usagers.

5.6 Aménagement du territoire

Actions prévues dans le domaine d’intervention

Planification et mise en valeur du territoire

Le service de l’aménagement du territoire joue un rôle central dans l’orientation et le développement harmonieux du territoire de la MRC. Il doit s’assurer que le schéma d’aménagement et de développement réponde aux enjeux économiques régionaux, en conformité avec les orientations gouvernementales, tout en veillant à son alignement avec les plans et règlements d’urbanisme des sept municipalités du territoire. Afin de se conformer à cette exigence, le service a initié en 2025 un processus de révision du Schéma d’aménagement. Ce vaste chantier qui se poursuivra jusqu’en 2028, vient s’ajouter aux divers mandats du service et mobilisant l’ensemble de son équipe.

- Réaliser les travaux préparatoires et de suivi au processus de révision des dispositions encadrant l’implantation des éoliennes;
- Favoriser l’acceptabilité sociale et le développement de partenariats dans le cadre de projets éoliens;
- Réaliser un portrait diagnostic afin de satisfaire aux exigences de l’OGAT « Planifier des milieux de vie assurant l’accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l’ensemble des ménages » (2025);
- Préparer le contenu du premier projet de SADR pour 2026-2027;
- Octroyer et assurer la coordination des multiples mandats pour la révision du Schéma d’aménagement;
- Veiller à assurer la compatibilité du Schéma d’aménagement avec le PRMHH et prendre les mesures de contrôle intérimaire adaptées;
- Mettre en œuvre les stratégies réglementaires intérimaires (RCI);
- Publiciser le PRMHH et sensibiliser le public;
- Assurer la mise en œuvre des actions du PRMHH.

Indicateurs ciblés

Des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, en termes de retombées et d’impact sur le territoire, sont associés à chaque action, ce qui en facilite le suivi et la reddition de comptes.

Par exemples :

- Études réalisées ou en cours;
- Réalisation et/ou état d’avancement des actions prévues;
- Élaboration des projets de règlement prévus;
- Réalisation et/ou état d’avancement des actions prévues au PRMHH.

5.7 Environnement

Actions prévues dans le domaine d’intervention

Préservation de l’environnement – Vitalité économique (Économie circulaire)

- Mettre en place les mesures proposées dans l’étude réalisée en 2025 par SOLINOV facilitant l’atteinte des objectifs du PGMR;
- Poursuivre les démarches visant la réduction du gaspillage alimentaire, selon le diagnostic et le plan d’action;
- Entreprendre des actions visant à analyser l’implantation d’un service de collecte des résidus encombrants à haut potentiel de réemploi sur le territoire de la MRC;

- Confier un mandat au Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent de réaliser le portrait de l'écosystème des friperies et du textile usagé de la MRC;
- Poursuivre la réflexion conjointe avec le Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent sur la mise en œuvre d'actions visant à soutenir les organisations œuvrant dans le domaine du réemploi des textiles;
- Mettre en place toute autre mesure pertinente, selon les priorités annuelles convenues.

Préservation de l'environnement

- Élaborer et mettre en œuvre un plan climat;
- Mettre en place des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la résilience des municipalités;
- Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre du plan climat.

Indicateurs ciblés

Des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, en termes de retombées et d'impact sur le territoire, sont associés à chaque action, ce qui en facilite le suivi et la reddition de comptes.

Par exemples :

- Études réalisées ou en cours;
- Réalisation et/ou état d'avancement des actions prévues;
- Finalisation et publicisation du plan climat;
- Réalisation et/ou état d'avancement des actions prévues au plan climat.

5.8 Sécurité publique et incendie

Actions prévues dans le domaine d'intervention

- Assurer la sécurité du public;
- Planifier et coordonner les différentes mesures soutenant les orientations politiques sur la base des obligations et attentes régionales;
- Travailler en concertation avec les partenaires et le milieu municipal.

Indicateurs ciblés

Des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, en termes de retombées et d'impact sur le territoire, sont associés à chaque action, ce qui en facilite le suivi et la reddition de comptes.

Par exemples :

- Réalisation des actions prévues, associées aux priorités en matière de sécurité publique;
- Élaboration de projets ou études.

5.9 Analyse / Planification stratégique / Gestion de l’informatique et son optimisation

Actions prévues dans le domaine d’intervention

- Compléter et assurer la mise en oeuvre de l’exercice de planification stratégique;
- Doter l’organisation d’une ressource dédiée aux services informatiques;
- Identifier et mettre en oeuvre des outils de gestion, des équipements mieux adaptés à la réalité et aux défis organisationnels.

Indicateurs ciblés

Des livrables, tels : la production de plans, documents et outils ainsi que des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, en termes de retombées et d’impact sur le territoire, sont associés à chaque action, ce qui en facilite le suivi et la reddition de comptes.

Par exemples :

- Réalisation et/ou état d’avancement des actions prévues;
- Acquisition d’équipements;
- Élaboration de projets;
- Embauche et partage d’une ressource technique.

6. MODALITÉS D’APPUI AUX PROJETS

L’appui aux projets prend la forme d’attribution de financement et/ou subvention non remboursables qui sont attribués selon deux types de modalités.

- En continu

Les demandes de financement (FLI–FLS) sont en effet déposées en continu. Elles sont analysées par un Comité d’investissement commun (CIC) composé d’élus et d’acteurs du milieu économique.

- Durant la période d’appel à projets spécifiée

Les demandes de bourses ou de certaines subventions sont effectuées en réponse à des appels à projets durant des périodes spécifiques. Une grille d’analyse des projets, tenant compte des priorités identifiées par le comité aviseur concerné (ex. CSDS, Conseil de la culture etc.), est alors utilisée et les demandes sont analysées par un comité de sélection composé de plusieurs représentants du milieu.

7. GOUVERNANCE

7.1 Mise en œuvre du cadre d’intervention

La directrice générale et greffière-trésorière est responsable de coordonner la mise en œuvre du Cadre d’intervention au sein de la MRC et d’en assurer le suivi.

La MRC s’est par ailleurs dotée de cinq comités thématiques intégrant des employés de la MRC, des élus et des acteurs du milieu. Ils ont pour but de : concerter les acteurs du milieu en assurant une vigie des enjeux, définir et prioriser les grandes orientations de développement et faciliter la mise en œuvre des différents documents de planification de la MRC et assurer le suivi des ententes conclues avec certains ministères.

Ces comités sont :

- Comité aviseur en promotion régionale;
- Conseil de la culture;
- Comité aviseur en développement économique;
- Comité stratégique de développement social;
- Comité de sécurité publique (CSP);
- Comité régional de concertation voué à la sécurité publique (SUMI);
- Comité aviseur en sécurité incendie;
- Comité régional de la gestion des matières résiduelles et de l’environnement.

Deux principaux mécanismes sont prévus pour prévenir les risques de conflits d’intérêts et d’apparence de conflits d’intérêts. En premier lieu, tous les employés de la MRC doivent signer et se conformer aux règles d’éthique et de déontologie spécifiées dans le règlement numéro 295 entériné par la résolution numéro 2019-02-041.

De plus, chaque comité s’est doté de règlements généraux incluant un formulaire de déclaration des conflits d’intérêts et d’apparence de conflits d’intérêts.

7.2 Concertation régionale et comités

La MRC entretient des relations étroites avec plusieurs instances régionales, sans que cela n’implique nécessairement un engagement financier de sa part. Ces instances jouent un rôle central dans la coordination, le développement et la concertation des politiques ou ententes à l’échelle régionale.

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud de Montréal (TPECS)

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud représente 40 municipalités réparties dans six territoires de MRC. Par l’entremise de ses représentantes et de ses représentants, la Table défend et fait connaître les consensus et positions stratégiques dont elle se dote auprès des diverses instances, tant sur l’échiquier métropolitain qu’auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

La Table de concertation régionale de Montérégie (TCRM)

La TCRM réunit les treize élus représentant les municipalités régionales de comté (MRC) et l’agglomération de Longueuil autour d’enjeux propres à la Montérégie. Elle collabore avec les ministères et les organismes régionaux pour faire avancer les priorités de développement régional et coordonne certaines ententes et certains projets.

Les Tables de Concertation Horizon

La mission de Concertation Horizon est d’accroître la capacité d’action collective des acteurs qui favorise l’amélioration des conditions de vie dans les territoires couverts par les 5 MRC participantes. Concertation Horizon anime et coordonne de plus cinq communautés de pratiques thématiques ainsi que la Table des partenaires en développement social.

Ces deux dernières instances sont en outre des partenaires clés et des membres signataires de l’entente sectorielle de développement pour la structuration montérégienne du développement social 2023-2027. Cette entente vise à soutenir les démarches et des activités de concertation régionale visant la structuration et la bonification de l’action collective en développement social en Montérégie.

8. MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTE

8.1 Attestation des dépenses admissibles

L’entente introduit également l’obligation, pour la MRC, de remplir annuellement une **attestation des dépenses admissibles** réalisées, conformément à l’avancement de l’entente.

- **Attestation des dépenses admissibles** : Déclaration de la MRC attestant des dépenses effectuées à la date de rédaction et fournissant une estimation des dépenses prévues jusqu’au 31 mars suivant;
- **Dépenses réalisées** : Total des sommes utilisées ou versées par la MRC dans le cadre de l’élaboration et de la mise en œuvre du Cadre d’intervention et du soutien aux projets.

Cette attestation devra être remplie chaque année entre le 1^{er} janvier et le 28 février, dans le système de suivi intégré du FRR.

8.2 Rapport d’activité

La MRC produira un rapport d’activité qu’elle adoptera, rendra public sur son site Web et transmettra à la ministre par l’entremise du système intégré de suivi du FRR.

Le rapport d’activité annuel, préparé au bénéfice de la population, comprendra au minimum les cinq sections suivantes :

1. Le bilan des activités réalisées par la MRC pour élaborer et soutenir la mise en œuvre du Cadre d’intervention;
2. Le bilan financier;
3. Les dépenses réalisées par la MRC pour l’élaboration et la mise en œuvre du Cadre d’intervention;
4. Les projets soutenus au cours de l’année de référence;
5. Les ententes sectorielles qui ont été signées au cours de l’année de référence ainsi que toutes les ententes pour lesquelles la MRC a effectué un versement.